

Après la classe de 3^{ème}

Pour naviguer dans ce diaporama vous pouvez :

- soit faire dérouler les diapositives en utilisant la touche entrée de votre clavier, ou votre souris, à la fin de chacune d'entre elles et jusqu'à la fin du diaporama,
- soit, depuis le menu (sommaire), cliquer sur l'intitulé que vous souhaitez consulter jusqu'au symbole suivant qui vous permettra de revenir au sommaire.



Menu

Les voies d'orientation

La voie professionnelle :

- Le CAP
- Le bac pro

La voie générale et technologique :

- La classe de seconde générale et technologique
- Après la seconde générale et technologique

Les procédures d'orientation

- L'affectation en seconde générale et technologique
- L'affectation en voie professionnelle

Les sources d'information

Les voies d'orientation

La voie professionnelle

Seconde professionnelle ou première année de CAP

Pour préparer son insertion professionnelle en 2 ou 3 ans
(la poursuite d'études est possible et conseillée)

La voie générale et technologique

Seconde générale et technologique

Pour préparer son insertion professionnelle après des études
supérieures (parcours de 2, 3, 5 ou 8 ans)

Vie active

Poursuites d'études supérieures



Terminale Générale

Terminale Technologique

1^e Générale

1^e Technologique



Seconde GT
Seconde générale et technologique

Voie Générale et Technologique
Au lycée général et technologique (LEGT)

Poursuites d'études supérieures ou vie active



Terminale PRO

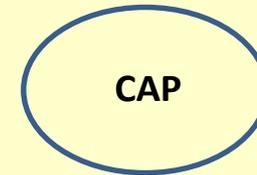
1^{ere} PRO



Seconde PRO
Seconde professionnelle

Voie Professionnelle
Au lycée professionnel (LP) ou au CFA

Vie active



2^{ème} année CAP



1^{ère} année CAP

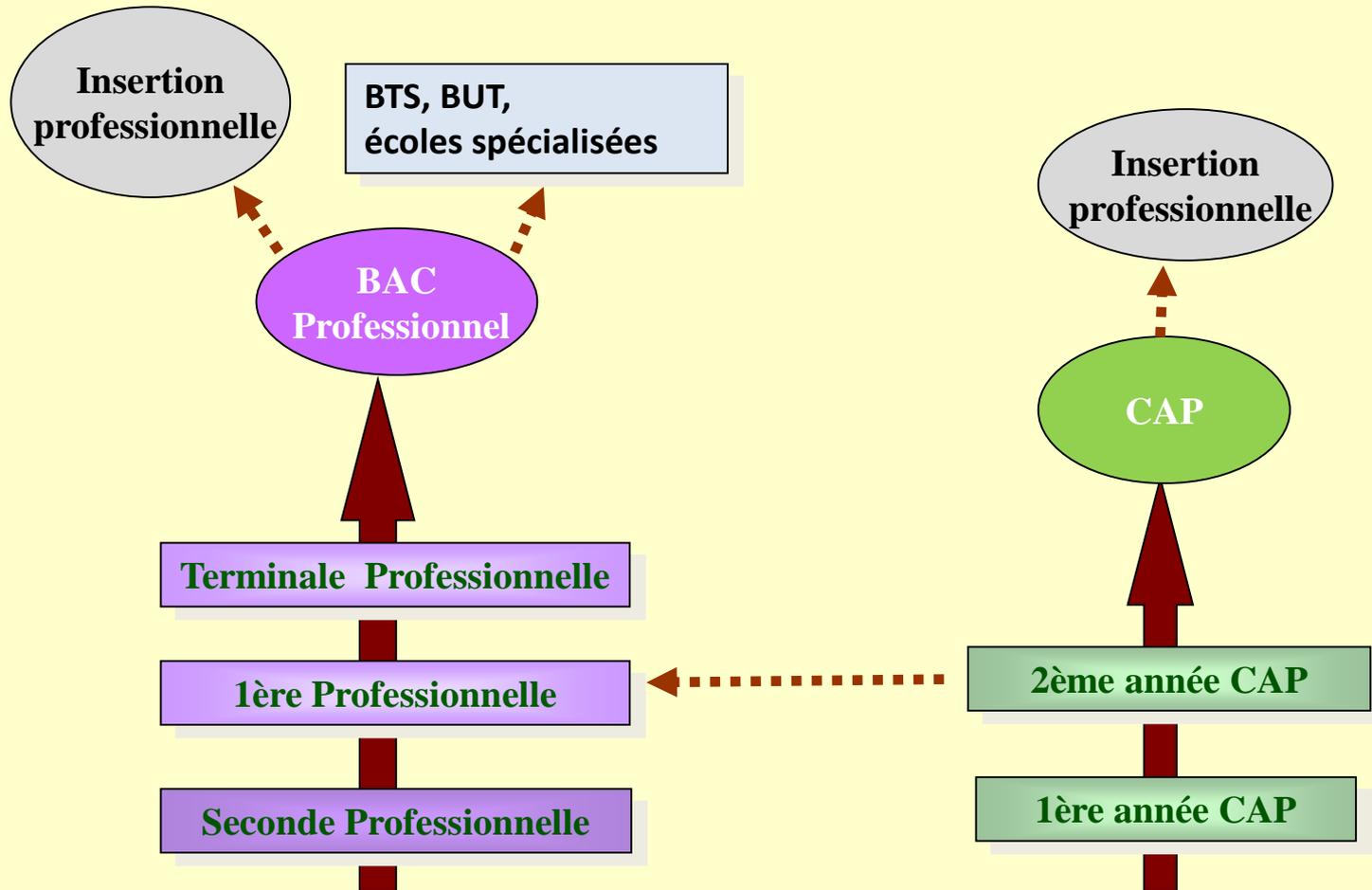
TROISIEME



La voie professionnelle

- Acquérir des connaissances et savoir-faire professionnels.
- Choisir une spécialité professionnelle, et faire le choix d'un domaine professionnel.
- Aller vers une insertion professionnelle.
- Deux diplômes possibles après la 3^{ème} : le CAP et le bac professionnel.
- Ces deux diplômes peuvent se préparer dans le cadre scolaire ou par l'apprentissage.

En résumé : La voie professionnelle



TROISIEME



Le CAP

- Il se prépare en **deux ans** après la classe de troisième.
- Il permet **d'acquérir une qualification professionnelle** reconnue, visant à l'exercice d'un métier bien identifié.
- Plus de **200 spécialités** dans différents domaines.
- **Emploi du temps :**
 - des enseignements généraux (français, maths, histoire-géographie, langues vivantes...),
 - des enseignements technologiques et professionnels en atelier,
 - des périodes de formation en milieu professionnel (stages) de 12 à 14 semaines sur les 2 ans selon la spécialité préparée,
 - des heures de consolidation et d'accompagnement personnalisé et de préparation à l'orientation.



Le BAC Professionnel (bac pro)

- Il se prépare en 3 ans après la classe de 3^{ème}.
- Il permet aux élèves de se spécialiser progressivement dans un métier et d'avoir une connaissance élargie du champ professionnel auquel ils se destinent.
- Une organisation en **familles de métiers** qui reposent sur des compétences professionnelles communes : 14 familles de métiers seront proposées pour la rentrée 2021 dans les lycées professionnels :
 - Exemple : la famille « métiers de la relation client » regroupe les bacs pro. du commerce, de la vente et de l'accueil.
- Mais aussi certaines spécialités qui n'entrent pas dans une famille de métiers.

Le BAC PRO

Pour entrer en bac pro, deux possibilités :

- **Le bac pro entre dans une famille de métiers :**
 - l'élève postule sur une seconde professionnelle dont l'intitulé regroupe plusieurs bacs professionnels,
 - en fin de 2nde, l'élève choisit la spécialité de bac pro qu'il travaillera en 1ère et en terminale.
- **Le bac pro n'entre pas dans une famille de métiers :**
 - le choix de la spécialité se fait dès la 2nde

Pour connaître les familles de métiers et les spécialités de bac professionnel, consultez le site de l'Onisep.

Emploi du temps en seconde pro :

➤ **Des enseignements généraux :**

Français, Math, Histoire-Géographie, Langues Vivantes, Arts Appliqués, Sciences Physique et Chimie, EPS...

➤ **Des enseignements professionnels :** environ 50 % de l'emploi du temps.

➤ **Des périodes de formation en milieu professionnel :**

18 à 22 semaines sur les 3 ans de Bac Pro selon les spécialités.

➤ **Des heures de consolidation et d'accompagnement personnalisé et de préparation à l'orientation**

Et après : En terminale l'élève aura le choix entre un module d'insertion professionnelle et d'entrepreneuriat ou un module de préparation à la poursuite d'études.



La voie générale et technologique

- Préparer en 3 ans un bac général ou technologique permettant ensuite de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur.
- Il existe aussi des classes de secondes spécifiques : pour préparer les bacs technologiques sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (**STHR**) et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (**S2TMD**), ou les BT (brevets de technicien) dessinateur en arts appliqués, métiers de la musique (pour plus d'infos, voir le site de l'ONISEP).
- En fin de classe de seconde GT. l'élève choisit un Bac général ou l'un des 8 Bacs technologiques.

En résumé : la voie générale et techno.

Insertion professionnelle

Etudes supérieures : Université, CPGE,
Ecoles spécialisées (ingénieurs,
commerce...), BUT (ex DUT)...

Etudes supérieures : BUT (ex DUT), BTS, CPGE,
Ecoles spécialisées (ingénieurs, commerce...),
Université ...

BAC
général

Terminale générale

1ère générale

Seconde générale et technologique

Bac
technologique

Terminale technologique

1ère technologique

TROISIEME

Retour menu

La classe de 2^{de} GT

Pour réussir en 2^{de} GT, il faut :

S'intéresser à l'enseignement général et aimer le raisonnement abstrait

Avoir des acquis suffisants en fin de 3^e dans les matières présentes en 2^{de}

Etre capable de travailler régulièrement chaque soir

Savoir organiser son travail en toute autonomie

Si les enseignements en classe de 2^{de} sont dans la continuité de ceux dispensés en classe de 3^e (Français, Maths, H-G, etc.), les programmes ont en effet un **niveau d'exigence plus élevé**, le **rythme de travail est plus soutenu** et les **méthodes de travail sont différentes**.

La classe de 2^{nde} GT

Des enseignements communs à tous les élèves de 2GT :

- Français, Histoire-géographie, langues vivante A et B, Sciences économiques et sociales, Mathématiques, Physique-chimie, sciences numériques et technologie, SVT, EPS, éducation civique et morale.

Des enseignements optionnels (voir la diapo suivante) :

- Ils ne sont pas obligatoires ; ils permettent aux élèves de déterminer le parcours qu'il choisiront en première.
- L'élève peut choisir un enseignement optionnel «général» et/ou un enseignement optionnel « technologique ».

Un accompagnement personnalisé pour tous :

- Test de positionnement en français et mathématiques en début d'année.
- Accompagnement personnalisé tenant compte des résultats du test de positionnement.
- Accompagnement aux choix d'orientation.

Enseignement(s) optionnel(s) en 2nde GT

Rappel : ils ne sont pas obligatoires.

AU CHOIX 1 ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL :

- Langues et cultures de l'Antiquité : latin ou grec
- Langue vivante 3
- Arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre ou Éducation physique et sportive
- Arts du cirque
- En lycée agricole
- Écologie-agronomie-territoires-développement durable

AU CHOIX 1 ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE :

- Management et gestion
- Santé et social
- Biotechnologies
- Sciences et laboratoire
- Sciences de l'ingénieur
- Création et innovation technologiques
- Création et culture – design
- Atelier artistique
- En lycée agricole
- Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives
- Pratiques sociales et culturelles
- Pratiques professionnelles



Après la classe de 2^{nde} GT

La voie générale :

- *Fin des séries en voie générale :*

Les séries L, ES et S sont remplacées par des enseignements communs, des enseignements de spécialité choisis par les élèves, et éventuellement d'enseignements optionnels.

- *Les enseignements de spécialités :* l'élève choisi en première 3 enseignements de spécialité puis 2 en terminale qui lui permettront d'acquérir les connaissances nécessaires à sa poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

- *Poursuivre ses études dans l'enseignement supérieur :* Université, classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), écoles d'ingénieurs ou de commerce, bachelor universitaire de technologie (BUT, ex DUT)... toutes les poursuites d'études sont possibles après un bac général mis à part les BTS réservés en priorité aux bacheliers technologiques et professionnels.

Après la classe de 2^{nde} GT

La voie technologique :

- **Découvrir au travers de cours théoriques une technologie ou un ensemble de technologie** : L'enseignement s'appuie sur des démarches expérimentales et de projets.
- ***La voie technologique conserve son organisation actuelle en séries*** : 8 séries sont proposées (voir diapo suivante).
- ***Poursuivre ses études dans l'enseignement supérieur*** : le bac technologique prépare particulièrement à la poursuite d'étude vers un bachelor universitaire de technologie (ex DUT) ou vers le BTS. D'autres poursuites d'études sont possible tels que des classes préparatoires aux grandes écoles adaptées aux sections technologiques, ou des écoles spécialisés...

8 séries de Bac Technologique

STMG

Sciences et Technologies
du Management et
de la Gestion

▶ Il aborde le monde de l'entreprise, son environnement économique et juridique. Il étudie la gestion, la communication, le management des organisations, la finance d'entreprise et la comptabilité.

ST2S

Sciences et Technologie
Sanitaires et Sociales

▶ La formation est basée sur le travail sanitaire et social et sur les relations humaines.

STL

Sciences et Technologies
de Laboratoire

▶ Il s'adresse aux élèves qui sont attirés par les sciences avec un goût très prononcé pour les manipulations.

STI2D

Sciences et Technologies
de l'Industrie
et du
Développement Durable

▶ Intérêt pour les technologies du XXIe siècle : tablette numérique, portable, voiture électrique, robot d'exploration... La conception de tout produit industriel doit prendre en compte son impact sur l'environnement.

STAV

Sciences et Technologies
de l'Agronomie et du Vivant

▶ Intérêt pour les technologies agricoles, gestion et la préservation de l'environnement. Intérêt pour la transformation et la commercialisation des produits agroalimentaires.

STD2A

Sciences et technologies
du design et des arts appliqués

▶ Il s'adresse aux élèves qui sont attirés par les applications des arts, par la conception d'espaces, d'objets, vêtements, meubles, ustensiles...

TMD

Techniques de la Musique
et de la Danse

▶ Il s'adresse aux élèves attirés par la musique, la danse et qui souhaitent exercer un métier en rapport avec leur passion. Les élèves doivent s'inscrire, en parallèle, dans un conservatoire.

STHR

Sciences et technologies De
l'Hôtellerie et de la restauration

▶ Ce bac se prépare après une seconde spécifique mais est également accessible après une 2nde GT. L'objectif est d'être opérationnel dans les activités de production culinaire et de service et de tenir des fonctions d'administration et de management dans tous les secteurs de la restauration.



Procédures d'orientation

L'entrée en seconde GT, seconde professionnelle et première année de CAP est soumise à la décision du conseil de classe :

- **Deuxième trimestre** : la famille exprime des **souhaits provisoires d'orientation** sur une fiche de dialogue ou par le télé service orientation (TSO) ; le conseil de classe émet un avis.
- **Troisième trimestre** : la famille exprime des souhaits définitifs d'orientation sur cette même fiche de dialogue ou par le télé service orientation (TSO) ; le chef d'établissement, selon l'avis du conseil de classe, décide de la voie d'orientation (2GT, 2^{nde} pro ou 1 CAP) .

Procédures d'orientation (suite)

Si le conseil de classe n'autorise pas l'entrée dans la voie d'orientation demandée par la famille :

- La famille est invitée à rencontrer le chef d'établissement qui peut soit confirmer la proposition du conseil de classe, soit autoriser le choix émis par la famille.
- Si le désaccord persiste après la rencontre avec le chef d'établissement, la famille peut faire appel de la décision. Elle sera alors convoquée à la commission d'appel, qui tranchera.

CALENDRIER DE L'ORIENTATION POST-3^e

→ Démarches que je dois accomplir → Action du collège

PREMIER TRIMESTRE		DEUXIÈME TRIMESTRE		TROISIÈME TRIMESTRE		
Septembre Octobre	Novembre Décembre	Janvier Février	Mars	Avril	Juin	Juillet
	CONSEIL DE CLASSE		Avril CONSEIL DE CLASSE		CONSEIL DE CLASSE	
↓		↓	↓	↓	↓	↓
Réfléchir à mes projets		Indiquer mes Intentions d'orientation	Les propositions provisoires du conseil d'orientation	Faire les demandes d'orientation et d'affectation	Propositions d'orientation et décision du chef d'établissement	Affectation
		Sur la fiche de dialogue ou TSO*		Sur la fiche de dialogue ou sur TSO* et sur la fiche d'affectation ou sur TSA*	Commission	Inscription

le conseil de classe étudie la demande et fait une proposition provisoire.

Si la décision du chef d'établissement n'est pas conforme à la demande, il reçoit la famille qui peut ensuite, éventuellement, faire appel de la décision.

*TSO : téléservices orientation

*TSA : téléservices affectation



L'affectation en 2nd GT

(établissements publics)

- L'affectation se fait dans le lycée de secteur.
- Le choix des enseignements optionnels n'est pas un motif de dérogation.
- Il est possible de demander une dérogation au secteur. Elle ne peut être accordée que sous certaines conditions (pour plus d'informations, consulter le collège).

La demande d'affectation se fait sur le télé service affectation (TSA).

Remarque : pour une inscription dans un établissement privé, la famille doit prendre contact avec l'établissement désiré.



L'affectation en voie professionnelle

En Lycée Professionnel public, y compris agricole :

- Les LP ne sont pas sectorisés et les places sont limitées, il y a donc une sélection à l'entrée en formation (par le biais d'un logiciel d'affectation).
- Le nombre de vœux est limité et leur ordre est important.
- Les critères de sélection sont :
 - Les notes de troisième.
 - Les compétences du LSU.
 - L'avis du chef d'établissement : il porte sur la motivation du candidat pour chacune de ses demandes, la démarche de construction de son projet...

Les candidatures sont faites sur le télé service affectation (TSA).

L'affectation en voie professionnelle

En Lycée Professionnel agricole privé sous contrat, y compris les MFR :

- La famille doit retirer un dossier dans l'établissement désiré et le retourner complété à cet établissement.
- L'établissement demandé fournit un récépissé que la famille transmet au collège d'origine.
- Il est également nécessaire de formuler une demande dans le télé service affectation (TSA).

En Lycée Professionnel privé sous contrat :

La famille adresse sa demande directement à l'établissement désiré.

En CFA : l'élève doit avoir au minimum 15 ans et avoir terminé sa classe de 3^{ème}. Il est nécessaire de trouver un employeur et de prendre contact avec le CFA.



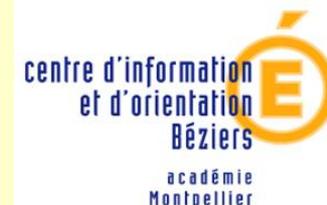
Les sources d'information

Le Psychologue de l'Éducation Nationale
(rendez-vous à prendre au collège ou au CIO)

16 bd Maréchal Leclerc – Béziers

04.48.18.55.15

ce.0340097w@ac-montpellier.fr



Le site du rectorat de Montpellier : www.ac-montpellier.fr - Rubrique Orientation :
- accès au site du CIO de Béziers
- accès aux fiches diplômes du CIO de Montpellier Centre

Le site de l'ONISEP : www.onisep.fr et www.nouvelle-voiepro.fr

Les « mini-stages » proposés par les lycées
(informations données par les professeurs principaux)

Les Journées Portes Ouvertes des Lycées

